

1. RAPPORT DE VULGARISATION (LAYMAN'S REPORT)

Ce document doit se suffire à lui-même.

Il est fréquemment présenté sous la forme d'une plaquette.

Il doit être fourni en anglais et en français, sous version papier et électronique (Word ou PDF)

La taille moyenne d'un rapport est de 4 à 8 pages. Il comprend des graphiques, des photographies, etc.

Le groupe cible est généralement le grand public, l'excès de détails techniques doit être évité.

Il est intéressant de présenter des résultats chiffrés pour illustrer l'impact de la technique utilisée par le projet.

Il doit inclure les points suivants :

- Résumé du contexte du projet et des objectifs.
- Description de la technique/méthode mise en place et des résultats obtenus.
- Evaluation de l'impact environnemental du projet, description des bénéfices environnementaux (illustré par des informations quantifiées).
- Comparaison coûts/bénéfices des résultats (bénéfice économique et environnemental).
- Transférabilité des résultats du projet.